

# L'appui du Centre national du livre à l'entrée du livre dans l'économie numérique

La démocratisation de l'accès à l'Internet a permis, depuis plusieurs années, l'émergence d'une économie numérique qui bouleverse les usages établis et les modes traditionnels de distribution et de promotion des contenus culturels. On a vu, pour la musique et la vidéo, les conséquences néfastes de la constitution trop tardive d'une offre numérique légale, quand les usagers disposent eux-mêmes de moyens techniques simples d'échanger et de dupliquer à l'infini. N'étant pas un produit numérique à l'origine, le livre a été jusqu'à présent relativement épargné, ce qui a laissé un temps de réflexion et d'anticipation.

Dès 2003-2004, le Centre national du livre (CNL) a commencé à favoriser la présence du livre français sur la toile, par un dispositif d'aide aux sites d'éditeurs (mise en ligne de catalogues) et un dispositif d'aide à la numérisation de revues en sciences humaines et sociales.

La France a pris dès début 2006 l'engagement d'une participation forte dans le projet de bibliothèque numérique européenne, avec la conviction que cette participation devait à la fois être massive pour les textes imprimés libres de droits, et résolument active pour les contenus sous droits. Ce second volet, qui ne pouvait faire l'économie d'une phase préalable de concertation avec les acteurs de la chaîne du livre, était bien sûr le plus stratégique. On sait bien, en effet, que les attentes les plus fortes des lecteurs et des internautes portent sur les productions récentes, qu'il s'agisse de livres de savoir ou de divertissement. Il fallait donc éviter à tout prix un « trou noir » du *XX<sup>e</sup>* siècle. Bien sûr, cela n'allait pas sans poser toutes sortes de problèmes de modèle économique, de gestion des droits et de protection technique, dont certains doivent être résolus au niveau européen (citons notamment le projet Arrow, cf. p. 45).

En France, la Bibliothèque nationale de France a été désignée comme principal opérateur du projet Gallica 2, contribution française à Europeana, et une commission pour la politique numérique a été créée au CNL, avec un budget annuel de 8 à 10 millions d'euros pour soutenir la réalisation de ce projet. Un soutien très important a d'abord été accordé à la BnF pour la réalisation de Gallica 2 et de son système d'archivage, ainsi que pour la numérisation intensive

du patrimoine imprimé. Dans le même temps, le CNL a financé en 2007 des études visant à affiner les modèles économiques pour la diffusion des œuvres sous droits. Sur ces bases, un terrain d'entente a été trouvé avec la Bibliothèque nationale de France et le Syndicat national de l'édition pour organiser la diffusion des œuvres numériques des éditeurs, dans le respect des ayants droit, par un réseau de distributeurs numériques et Gallica 2.

Depuis le début de l'année 2008, les éditeurs désireux de numériser des livres, ouvrages de fonds ou épuisés, suivant ces modalités définies en commun à titre expérimental, peuvent bénéficier d'aides directes au CNL (commission politique numérique). À ce stade, le CNL a aidé la numérisation de 12 000 livres, dont la plupart devraient être accessibles par Gallica 2 avant la fin de 2008.

Le bilan de cette première année reste modeste. Un effort est nécessaire pour convaincre les éditeurs de saisir l'opportunité de ces aides afin d'entrer dans l'économie numérique. Si l'on songe que Libreka, la plate-forme allemande, permet déjà de feuilleter 72 600 livres de plus de 500 éditeurs (et ce sans aides publiques), il est évident qu'il reste, en France, beaucoup à faire. Avec l'aide du Syndicat national de l'édition, le CNL met l'accent sur la pédagogie : clarification de l'aide, formulaires, organisation d'ateliers, accompagnement et conseil accrus en amont de la soumission du dossier.

De plus, afin d'identifier les freins et les difficultés, une nouvelle série d'études a été lancée. Par ailleurs, le CNL prépare dès à présent une évolution profonde de ses dispositifs d'aides, qui devrait intervenir dans les premiers mois de 2009. Par exemple, la publication d'un livre sous forme numérique ne doit plus nécessairement venir *a posteriori* de la parution sous forme papier : à l'avenir, les œuvres que le CNL aide déjà pour leurs qualités propres seront encore davantage soutenues, lorsque la publication papier s'accompagnera d'une publication simultanée sous forme numérique.

Il s'agira aussi, dans le contexte foisonnant du numérique, de favoriser la visibilité, la distribution intelligente et la promotion des œuvres de qualité. Par conséquent, les aides à la numérisation des livres, aux sites Internet et aux plates-formes de diffusion ne devront pas être

disséminées entre de multiples acteurs isolés et cloisonnés. Ces aides doivent au contraire être pensées en concordance et irriguer un réseau, une chaîne d'acteurs tels que Gallica 2 (ou plus tard le site de la librairie indépendante), connectés les uns aux autres pour faciliter la circulation des données. Enfin, nous voulons favoriser les modes de distribution et de valorisation innovants appliqués à des œuvres de qualité. Dans le contexte actuel, où les lignes ne sont pas encore figées et où les modèles sont à redéfinir, il est plus que jamais nécessaire d'encourager la prise de risques et l'expérimentation. Le Centre national du livre adaptera ses dispositifs d'aide en conséquence pour appuyer l'entrée du livre dans l'économie numérique.

**Marc-André Wagner**

Centre national du livre

[www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)

## The support by the Centre national du livre to foster book in digital economy

For many years, the Centre national du livre (CNL) has provided public backing for efforts to ensure that French books have a presence on the Internet. It is a major contributor to France's participation in Europeana, through the funding it provides to Gallica2 with regard to both copywritten works and the copyright-free works that make up the country's literary heritage. In particular, it underwrites participation by French publishers by providing support for digitisation and distribution (12,000 works by early 2008). To encourage this process, the CNL plans to develop the scope of the assistance and consulting services with which it provides publishers and upgrade its range of funding mechanisms, with a greater focus on digital technology, in order to promote innovation, complementarity and networking.

## Der Beitrag des Centre national du livre zur Aufnahme des Buches in die digitale Wirtschaft

Das „Centre national du livre“ (CNL) hat seit langem öffentliche Beihilfemaßnahmen für die Präsenz der französischen Bücher im Internet ergriffen. Es ist über die Finanzierung von Gallica2 stark in die französische Beteiligung an Europeana eingebunden, sowohl in Bezug auf das Kulturerbe (Texte, die frei von Rechten sind) als auch in Bezug auf urheberrechtlich geschützte Bücher. Insbesondere unterstützt das Zentrum die Beteiligung der französischen Verleger durch Beihilfen zur Digitalisierung und Veröffentlichung. Zur Förderung dieser Bewegung beabsichtigt das CNL, seine Beratungs- und Unterstützungsaktivitäten für Verleger zu erweitern und die Gesamtheit der Beihilfemaßnahmen auszubauen, in die der digitale Aspekt im Hinblick auf die Förderung der Innovation, der Komplementarität und der Netzwirkungen stärker integriert werden soll.